



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Propagation de variants de la covid-19

Question au Gouvernement n° 3654

Texte de la question

PROPAGATION DE VARIANTS DE LA COVID-19

M. le président. Avant de lui donner la parole, je souhaite la bienvenue à Mme Catherine Pujol, devenue députée de la 2ème circonscription des Pyrénées-Orientales le 3 août, en remplacement de M. Louis Aliot. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LR et parmi les députés non-inscrits.)*

Mme Catherine Pujol. Plusieurs pays font face à la propagation très rapide d'un variant du covid-19 jusqu'à soixante-dix fois plus contagieux que la souche traditionnelle, disent les professionnels. Cette nouvelle souche semble, à l'heure actuelle, moins présente dans notre pays que chez certains de nos voisins. Il y a donc urgence à agir et à adopter une stratégie efficace de contrôle sanitaire à nos frontières avant que ce variant ne remplace la souche originelle et ne sature, mécaniquement, nos services d'urgence.

Malheureusement, aveuglément fidèle au dogme du sans-frontiérisme, l'exécutif a plutôt fait le choix d'asphyxier l'économie en maintenant de nombreux commerces fermés. Pourtant la propagation des variants pourrait être empêchée par une mesure de bon sens : le contrôle sanitaire aux frontières. Or il n'existe aucune restriction à l'entrée sur notre territoire pour les personnes venant des pays de l'Union européenne.

Il ne suffit pas de toucher du bois pour écarter le risque de diffusion à large échelle des nouvelles souches : il s'agit d'anticiper la menace pour protéger nos concitoyens. La pandémie que nous subissons depuis maintenant un an, nous confirme que les frontières sont des outils de protection des populations. Ainsi la Belgique, comme d'autres pays européens, connaît un taux de positivité inférieur au nôtre, grâce à une quarantaine et à des tests PCR au premier et septième jour pour les résidents de retour des pays dans lesquels la circulation du covid est particulièrement active.

Face à la circulation – désormais hors de contrôle – de nouvelles souches du virus dans certains pays, le Gouvernement va-t-il enfin adopter une véritable mesure de contrôle sanitaire à nos frontières ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LR et parmi les députés non-inscrits.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Face à l'inquiétude suscitée par la découverte, dans le Kent, au sud de l'Angleterre, du variant que vous avez évoqué – et par la découverte d'un autre provenant d'Afrique du Sud –, je vous rassure : il n'est pas soixante-dix fois plus contagieux – heureusement ! – mais, selon les scientifiques, 50 % à 70 % plus contagieux. Vous dites que nous ne prenons pas de mesures suffisantes à nos frontières pour protéger les Français... Nous devrions ainsi exiger que personne en provenance d'Angleterre, avant même de prendre son moyen de transport, ne puisse entrer sur le territoire français sans avoir auparavant réalisé un test qui s'avère négatif. Serait-ce de nature à vous rassurer sur les

mesures que nous prenons aux frontières, madame la députée ? Eh bien c'est ce que nous faisons depuis que la variante a été découvert !

M. Erwan Balanant. Exactement !

M. Olivier Véran, ministre. Aucun ressortissant en provenance d'Angleterre ne peut entrer en France s'il n'est pas muni d'un test négatif. Et nous allons même plus loin en l'enjoignant à respecter une semaine sur le territoire national pour s'assurer que tout va bien. Je pense que, vis-à-vis du variant sud-africain, il faut exiger la même chose pour les passagers en provenance d'Afrique du Sud, ou des Comores lorsqu'ils se rendent à Mayotte : là encore, c'est exactement ce que nous faisons.

Vous dites, madame la députée, que la France n'a pas pris de mesures aux frontières et que nos voisins ont fait bien mieux que nous, alors que nous avons été un des tout premiers pays à fermer totalement les frontières avec l'Angleterre (*Protestations sur les bancs du groupe LR et parmi les députés non inscrits*), dès le 20 décembre, lorsque ce variant est apparu et, dans le cadre d'une coordination européenne, nous avons harmonisé les mesures pour protéger nos frontières et la population française.

M. Pierre Cordier. Bravo, Véran, vous êtes le meilleur !

M. Olivier Véran, ministre. Ne dites pas que le Gouvernement ne fait rien : ce n'est pas vrai, c'est même factuellement faux. Nous en faisons au moins autant que nos voisins qui sont dans la même situation que nous.

Enfin, je rappelle que toutes les personnes qui entrent en France en provenance de pays où la circulation virale est importante sont obligées de se faire tester auparavant, éventuellement dans les aéroports ou dans le cadre des transports maritimes. Le Gouvernement a mis en place ce dispositif depuis des semaines et même des mois. Il faudrait vous tenir au courant, madame la députée. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Mme Frédérique Meunier. Ce n'est pas vrai !

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Pujol](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3654

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 janvier 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [13 janvier 2021](#)